

La facilitation de la trésorerie Employeurs et Assimilés-salariés (Régime Général)

Je me trouve en difficulté de trésorerie ou anticipe de futures difficultés. Je me trouve, à titre d'exemple, dans l'une des situations mentionnées ci-dessous. Je suis les étapes indiquées dans cette checklist pour trouver une solution avec l'Urssaf.

Situation 1: Je fais une demande en ligne



Le **paiement** de mes cotisations à l'échéance est compromis par des **difficultés** de trésorerie. Je formule une **demande** de délai en m'identifiant [ici](#).

Situation 2: Mon plan de financement tombe à l'eau ou ma demande de délai est refusée, je prends contact avec la cellule **Starter** pour être conseillé, ou faire part d'une demande précise.



Je suis dans **l'attente** d'une levée de fonds, j'ai un **doute** sur ma capacité à régler mes cotisations sur les 3 prochains mois. Que-puis-je faire ?
Je ne peux pas **payer** ce mois-ci, puis-je demander un **délai** ?
J'ai reçu une **mise en demeure** par courrier. Qu'est-ce que c'est ? Que dois-je faire ?

Situation 3: Je suis contacté dans le cadre d'une créance ou d'un défaut de déclaration et n'en comprends pas la signification



Taxation d'office, mise en demeure, dernier avis avant poursuite, huissier, etc.
J'ai affaire à des courriers/emails contenant des **termes spécifiques**.
Je prends directement **contact** avec la cellule **Starter** ou auprès de mon interlocuteur dédié pour comprendre la signification et engager les démarches nécessaires.
Je peux consulter le glossaire [ici](#)

Situation 4: Je ne bénéficie plus de mon exonération Jeune Entreprise Innovante



L'exonération **JEI** est conditionnée par le paiement des **cotisations sociales**. En cas de non déclaration et/ou paiement des cotisations, l'exonération est **suspendue**. Elle sera de nouveau **accordée**, et à effet **retroactif**, dès lors qu'à minima les cotisations salariales sont payées et qu'un délai est **octroyé** pour les cotisations patronales.

Je consulte l'état de mes déclarations et paiements sur mon espace en ligne



En me connectant à mon compte en ligne (www.urssaf.fr) je peux visualiser mes déclarations et mes paiements antérieurs réalisés **en ligne**. J'établis un état des lieux en distinguant les cotisations **salariales** et **patronales**, et vérifie mes déclarations DSN. Je peux aussi consulter mon cabinet comptable pour obtenir un **état des lieux** de ma situation.

Je prends contact avec la cellule Starter dès que j'ai connaissance d'une difficulté, j'anticipe !



Mail : starter.bretagne@urssaf.fr

Tél. : 02 23 46 83 30

Ou via mon espace en ligne en précisant que je peux intégrer le dispositif **Starter**

Je demande un diagnostic de ma situation à l'Urssaf



L'**Urssaf** va pouvoir faire un point de situation sur votre créance :

- Le bon règlement de vos cotisations (salariales et patronales)
- Le montant de votre créance
- L'existence d'un plan de remboursement en cours

Vous pourrez alors préciser **le contexte** qui a entraîné ces difficultés de trésorerie :

- Attente d'une levée de fonds
- Lancement de la phase de commercialisation
- Recrutements de collaborateurs entraînant une forte hausse des cotisations sociales...

Je demande si un arrêt sur la procédure contentieuse est possible



Selon ma situation, l'**Urssaf** peut stopper la procédure contentieuse le temps de trouver une solution convenable pour ma société. Je prends **contact** par mail ou par téléphone auprès de la cellule **Starter** pour en échanger au plus vite.

Je propose une solution et entame les négociations avec l'Urssaf



En fonction de la [situation diagnostiquée](#), l'Urssaf peut faire appel à ses partenaires pour trouver une solution collective.

L'Urssaf peut également [m'informer](#) des différentes instances et procédures existantes : médiation sociale, procédure de conciliation, Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF)...

Je propose un [échancier](#) adapté à ma situation avec le montant des échéances ainsi que la durée du plan. Ce plan sera par la suite analysé par l'Urssaf, et modifié au besoin.



Pour obtenir un [délai](#) de paiement, les cotisations salariales doivent [impérativement](#) être réglées. Ces cotisations, [appartenant aux salariés](#) et garantissant leurs prestations sociales (remboursement de soins, arrêt de travail, etc.), doivent être reversées aux organismes de sécurité sociale (Caf, Carsat, Cnam). L'Urssaf les prélève auprès des employeurs, avant de les reverser directement aux différents organismes de sécu.

La validité du [délai de paiement](#) est également conditionnée par le paiement des cotisations courantes (salariales et patronales) durant le plan de recrutement.

Je gère mon échancier



Je bénéficie d'un [accompagnement](#) personnalisé et peux contacter l'Urssaf via mon compte en ligne pour toute question. En cas de [non-respect](#) de mon échancier, une action est engagée par l'Urssaf pour m'en avertir (appel téléphonique, contact via mon compte en ligne, ou encore par courrier). Je peux à tout moment renégocier mon échancier pour adapter mes paiements à ma situation réelle.

Je demande la remise des majorations de retard et me renseigne sur les conditions qui y sont liées



Je peux solliciter l'Urssaf pour la remise de mes majorations de retard. Pour cela, je prends contact auprès de mon [interlocuteur](#) dédié, ou de la cellule [Starter](#) pour obtenir les [informations](#) nécessaires sur la procédure à suivre.